Article 19 de l'instruction ministérielle du 28 décembre 1895.

MODÈLE N° 1.

Nom : Rocelle

Prénoms : Denis, Raymond, Désiré, Surnom :

Numéro de la présente liste. —

Numéro matricule du recrutement : 2843

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 16 Juin 1914, à Villiers Sous Grez, canton de La Chapelle la Reine, département de Seine et Marne, résidant à Villiers Sous Grez, canton de La Chapelle la Reine, département de Seine et Marne, profession de Cultivateur

fils de Raymond, Désiré, et de Delletier, Félicie, Bathilde, domiciliés à Villiers Sous Grez, canton de La Chapelle la Reine, département de Seine et Marne

Circonscription de recrutement dans laquelle l'homme a satisfait à la loi. —

Numéro 21 de tirage dans le canton de La Chapelle la Reine

SIGNALEMENT.

Cheveux Châtains, sourcils "

yeux marrons, front moyen

nez rectiligne, bouche

menton saillant, visage rond

Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 3

militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, etc.)

Classé Service Armé par le Conseil de Révision en 1935

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (___ e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active. 37ème Reg. d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve. 37e Régiment d'Infanterie
Cie Id Infanterie 203

N° du corps ou répertoire matricule 17.26

Fait prisonnier le 16.6.40 à Joissey. Interné au Frontstalag 125 sous le n° 3.600. Encongé de captivité le 21.6.41. Démobilisé par le CD de La Chapelle le 12 Reine le 21.6.41. Réforme Déf. n° 1 par la commission de réforme de PARIS du 17.7.41, PT 100% pour : Tuberculose pleuro-péritonéale datant du 20.8.40 par atteinte pleurale. Les manifestations abdominales sont survenues en février 41. Actuellement douleur de pleurésie gauche avec submatité et diminuée à la base. Ducôté abdominal ventre augmenté de volume présentant aspect globuleux avec submatité légèrement empâtée. Etat général médiocre et habituelle. Crachats négatifs.

Réforme Définitif n° 1 par la Commission de Réforme de PARIS du 4.4.44, PT 100% pour : Bacillose pleuro-péritonéale actuellement submatité, diminution des vibrations et du murmure vésiculaire dans le 1/3 inférieur 100% des deux poumons, points de côté fréquent à ce niveau, Dyspnée d'effort, ventre volumineux ballonné, pas d'ascite, gâteau péritonéal de la région para-ombilicale, sensibilité à la pression du ventre, constipation habituelle, Etat général médiocre -

Réforme Définitif n° 1 par la commission de Réforme de PARIS du 5.4.47, PT 80%, pour : Bacillose pleuro-péritonéale, se plaint de dyspnée d'effort et de fatiguabilité, accuse point de côté flanc droit. Ventre un peu douloureux. Respiration soufflante et diminuée aux sommets. Aspect d'Etat général assez bon. Bacilloscopies ne crache pas.

Maintenu Réforme définitif n° 1 par la commission de réforme de Paris du 3.7.50, PD 65%, pour : Séquelles pleuro-péritoneales. Submatité base gauche avec obscurité assez accentuée surtout dans l'aisselle en avant. Ventre ballonné.

Maintenu Réforme définitif n° 1 par la commission de réforme de Paris du 3.7.50, PD 65%, pour : Séquelles pleuro-péritoneales. Submatité base gauche avec obscurité assez accentuée surtout dans l'aisselle en avant. Ventre ballonné. Souffrirait par intermittances de point de côté. Scopies : Symphyse du sinus costo-diaphragmatique gauche.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *Exercé* ou *Non exercé*.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine* (art. 4 de la loi).

(Cuir)

Article 19 de l'instruction ministérielle du 28 décembre 1905.

MODÈLE N° 1.

Tocelle

Nom : Tocelle

Prénoms : Denis, Raymond, Désiré Surnom :

Numéro à la présente liste. —

Numéro matricule du recrutement : 2843

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 16 Juin 1914 à Villiers-sous-Grez, canton de La Chapelle la Reine, département de Seine et Marne, résidant à Villiers Sous Grez, canton de La Chapelle la Reine, département de Seine et Marne, profession de Cultivateur

fils de Raymond Désiré, et de Delletier, Félicie, Bathilde, domiciliés à Villiers Sous Grez, canton de La Chapelle la Reine, département de Seine et Marne

Circonscription de recrutement dans laquelle l'homme a satisfait à la loi.

Numéro 21 de tirage dans le canton de La Chapelle la Reine

SIGNALEMENT.

Cheveux Châtains, sourcils —

yeux marrons, front moyen

nez rectiligne, bouche —

menton saillant, visage rond

Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. — cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 3 ; militaire (2) —

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, etc.)

Classé Service Armé par le Conseil de Révision en 1935

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (— portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Affecté au 37ème Régiment d'Infanterie le 22 Octobre 1935 [illegible] corps et incorporé le 22 Octobre 1935,

Renvoyé dans ses foyers le 14 Oct[illegible]

passage dans la disponibilité qui a[illegible]

Certificat de bonne conduite "Accordé" Passé d[illegible]

se retire à Villiers S/ Grez (S.et[illegible]

affecté au 4me d'Infanterie 203e[illegible]

Rappelé à l'activité le 25-8-39

Affecté au 15e R.I.F 3e Cie

Passé dans l — de l'arm[illegible]

Arrivé au corps le 25-8-39 Dans[illegible]

Fait prisonnier le 16.6.40 à Joigny. Interné au Stalag 125 sous le n° 3.600. Evacué de Definitif n° Al. Démobilisé par le CD de La Chapelle le 21.6.41. Réformé n° 1 par la commission de réforme de PARIS le 17.7.41 pour : Tuberculose pleuro-péritonéale PT 100 %, pour 12 mois à compter du 20.8.40 par atteinte pleurale. Les manifestations abdominales sont [illegible]

Fait prisonnier le 16.6.40 - Rapatrié le 20.5.1942 p/c 5.5.19[illegible] 7B du 3.3.50)

Dans la disponibilité ou dans la réserve

A accompli une 1re période d'exercices dans l — du —

A accompli une 2e période d'exercices dans l — du —

Passé dans l'armée territoriale le —

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l — du — au —

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le —

Libéré du service militaire le —

Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve des gens sont affectés (3).

Dans l'armée active : 37ème Reg. d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve : 37e Régiment d'Infanterie puis 1er Régiment d'Infanterie 203

Numéro au répertoire du corps : H 726

13 Rue Gabriel BACHET
VILLIERS sur Grez
77760 - LAchapelle la Reine
Extrait matrice 13.11.73

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *Exercé* ou *Non exercé*.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine* (art. 4 de la loi).

Guerre. — 379-75-1906. [4177]

Nom : Rocelle

Prénoms : Denis, Raymond, Désiré, S

ÉTAT CIVIL.

Né le 16 Juin 1914 , à M

de La Chapelle la Reine , département d

à Villiers Sous Grez , canton de La

de Seine et Marne , profession de

fils de Raymond, Désiré, et de Del

à Villiers Sous Grez , canton de La Chapelle la

Circonscription de recrutement dans laquelle l'homme a satisfait à la loi.

DÉCISION DU CONSEIL DE REV
(Indiquer la nature des dispe

Classé Service Armé par le Cons

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutemen

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Affecté au 37ème Régiment d'Infanterie le 22 Octobre 1935. Arrivé au Corps et incorporé le 22 Octobre 1935, Services comptant du 15 Octobre 1935

Renvoyé dans ses foyers le 1er Octobre 1937 en attendant son

disponibilité qui aura lieu le 15 Octobre 1937.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

CAMPAGNES.

Armées CD du 2.9.39 au 15.6.40.
Captivité CS du 16.6.40 au 20.6.41

A accompli une 1re période d'exercices dans l _____
du _____ *au* _____.
A accompli une 2e période d'exercices dans l _____
du _____ *au* _____.
Passé dans l'armée territoriale le _____.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l _____
du _____ *au* _____.
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____.
Libéré du service militaire le _____.

Indication des jeunes gens auxquels les jeunes gens

dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	DOMICILE ou résidences.
16.12.56.	Villiers sous Grez	(SetM)	

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *Exercé* ou *Non exercé*.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine* (art. 4 de la loi).

Guerre. — 379-75-1906. [4177]

Nom : Rocelle

Prénoms : Denis, Raymond, Désiré, S

ÉTAT CIVIL.

Né le 16 Juin 1914, à Vi
de La Chapelle la Reine, département d e
à Villiers Sous Grez, canton d e La
de Seine et Marne, profession d e
fils de Raymond, Désiré, et de Del
à Villiers Sous Grez, canton de La Chapelle la

Circonscription de recrutement dans laquelle l'homme a satisfait à la loi.

DÉCISION DU CONSEIL DE REV
(Indiquer la nature des dispe

Classé Service Armé par le Cons

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutemen

Dans l'armée active.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Affecté au 37ème Régiment d'Infanterie le 22 Octobre 1935. (Arrivé au corps et incorporé le 22 Octobre 1935, Services comptant du 15 Octobre 1935
Renvoyé dans ses foyers le 1er Octobre 1937 en attendant son passage dans la disponibilité qui aura lieu le 15 Octobre 1937
Certificat de bonne conduite "Accordé" Passé dans la disponibilité le 15 Octobre 1937
Secrétaire à Villiers S/ Grez (S.et M.). (affecté au 37e Régt d'Infie affecté au 5me d'Infanterie 203e le 21 janvier 1939.
Rappelé à l'activité le 25-8-39
Affecté au 154e R.I.F 3e Cie
Passé dans l'armée active le
Arrivé au corps le 25.8.39 Parvenu le 3.9.39.

Fait prisonnier le 16.6.40. rapatrié malade le 05.11.1941 entré chez Domicile le 20.5.1942 p/c 5.5.1941 (HM 133926/Pn lui 7 Bis du 9.2.50)...

Dans la disponibilité ou dans la réserve

A accompli une 1re période d'exercices dans l
du au
A accompli une 2e période d'exercices dans l
du au
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l
du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le

Indication de ceux auxquels les jeunes gens

dans la réserve de l'armée active.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	DOMICILE ou résidence.
16.12.56.	Villiers sous Grez (SetM.)		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *Exercé* ou *Non exercé*.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine* (art. 4 de la loi).

Guerre. — 379-75-1906. [4177]